

## PLAINES DE VACANCES DE NEUPRE PROJET PEDAGOGIQUE ET ROI

A l'attention des parents et remis lors de l'inscription.

Les plaines se dérouleront durant les deux semaines de congé de printemps et durant les vacances d'été, à partir du 1<sup>er</sup> lundi de juillet.

Les plaines accueillent les enfants de 2,5 à 12 ans.

Adresse : Avenue de la Vecquée 36 b à 4121 NEUPRE

Téléphone : 04/371.49.34

- ✓ **Horaire** : Les activités ont lieu de 9h à 16 heures. La présence des enfants est souhaitée à 8h45. Une garderie est organisée dès 7h30 et de 16 à 17h30. Cette garderie est comprise dans le prix.
- ✓ **Inscriptions** : Elles se font au jour le jour. Les enfants doivent nécessairement être accompagnés d'un adulte responsable. Une fiche d'inscription ainsi qu'un document médical sont à transmettre. Les documents sont téléchargeables sur le site internet de la commune ([www.neupre.be](http://www.neupre.be)).  
Les parents désirant reprendre leur enfant à 12h sont priés d'en avvertir le responsable au moment de l'inscription.  
Dans le cas où une tierce personne vient rechercher l'enfant, il est indispensable d'en avvertir le responsable des plaines. La personne responsable désignée doit avoir plus de 16 ans et son identité doit être précisée auparavant.
- ✓ **Tarif**: 5€ pour le premier enfant, 4€ pour le deuxième, et 3 € pour le troisième et les suivants. Ces prix sont applicables pour les enfants domiciliés à Neupré ou dont un parent ou un grand-parent est domicilié à Neupré.  
Un supplément de 3€ sera demandé pour les enfants qui ne répondent pas à ces conditions.
- ✓ **Missions des plaines de vacances** : Notre objectif est l'amusement et l'épanouissement de l'enfant. Nous veillons aussi à son développement physique par la pratique de jeux, du sport, ou activités de plein air et culturelles. La créativité et l'imaginaire sont mis à l'honneur. Nous veillons aussi à ouvrir l'enfant au monde extérieur par le biais de diverses excursions. Nous mettons à disposition des enfants du matériel éducatif afin de leur donner accès à des activités diversifiées propices à leur développement psychomoteur, cognitif, social et affectif.

Les temps libres alternent avec les temps d'activités, ce ne sont pas des temps morts, ils permettent à l'enfant de souffler et de gérer ses propres envies. Ils font partie des temps d'animation durant lesquels les animateurs sont présents. A ce moment, ils sont particulièrement à l'écoute des enfants. Cela doit permettre à tous de garder un rythme de vacances. Dans ce cadre, la sieste des plus jeunes est organisée, pour respecter les besoins et le rythme de chacun. Elle est proposée mais pas imposée. Les activités de l'après-midi sont prévues, de sorte que ces enfants puissent s'intégrer dans leur groupe dès leur réveil.

Ces activités sont proposées dans le but de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et le respect des différences dans un esprit de coopération.

- ✓ **Les moniteurs** : Brevetés ou en cours de formation prioritairement, ce sont de jeunes animateurs compétents et motivés qui reviennent souvent d'années en années...Ils sont présents aux réunions de préparation et soumettent au responsable le programme d'activités.  
Les moniteurs des petites canailles (accueil) sont toujours soit des puériculteurs, soit des instituteurs, diplômés ou en formation.
- ✓ **La vie aux plaines** : Dès 7h30, les animateurs accueillent les enfants et leurs parents. Les activités débutent à 9h par la vérification des présences.
- ✓ **Horaire type d'une journée** :
  - 7h30 : Garderie
  - 8h45 : Accueil des enfants
  - 9h00 : Début des activités
  - 10h15 : Collation
  - 10h30 : Activités
  - 12h : Départ des enfants qui sont inscrits pour une demi-journée.  
Lavage des mains et repas pour les autres.
  - 12h30 : Pause
  - 13h30 : Activités
  - 15h45 : Rangement du local
  - 16h00 : Fin des activités
  - 17h30 : Fin de la garderie
- ✓ **Repas et temps de midi** : Les enfants apportent leurs collations et leur pic-nic. Il est préférable d'éviter les aliments fragiles : viandes hachées, laitages, etc... et d'accorder la préférence à une alimentation saine.  
Le repas est pris avec les moniteurs. De l'eau est à disposition en permanence. Les enfants vont en récréation à 12h30.
- ✓ **Groupes** : Afin de proposer des activités variées adaptées aux besoins des enfants, nous organisons 5 groupes en fonction de l'âge :
  - Les canailles : Enfants des classes d'accueil
  - Les petits bouts : Enfants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> maternelle
  - Les grands rigolos : Enfants de 3<sup>ème</sup> maternelle et 1<sup>ère</sup> primaire
  - Les futés : Enfants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> primaire
  - Les musclés : Enfants de 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire

Remarque : En fonction des aptitudes de l'enfant et selon ses besoins, l'intégration dans un autre groupe peut être envisagée, avec l'approbation de l'équipe éducative.
- ✓ **Infrastructure** : Le cadre des plaines permet à chaque groupe de vivre des activités épanouissantes et sécurisées. Les bâtiments sont ceux de l'école, dans un site fermé, entouré d'espaces verts, d'une plaine de jeux et d'un terrain de sport. Chaque groupe dispose de « son » local, adapté à l'âge des enfants.
- ✓ **Vêtements** : Pour le bien-être de votre enfant, sa tenue sera adaptée en fonction de la météo et aux activités. Vêtements pratiques et pouvant être salis, chaussures tenant aux pieds, casquette et crème solaire. Le tout étiqueté au nom de l'enfant afin d'éviter toute

perte. Pour les petits, un sac de vêtements de rechange, des langes si nécessaire, le doudou éventuel, une couverture et un coussin pour la sieste.

- ✓ **Santé** : En cas de problème, les moniteurs peuvent prodiguer les actes de premiers soins. En cas de nécessité, les parents sont informés et un médecin peut être sollicité. Les fiches « santé » et d'autorisations parentales sont à compléter par la personne responsable de l'enfant. Elle sera transmise au responsable des plaines dès le premier jour d'activité.
- ✓ **Activités extérieures** : Pour les excursions, un supplément est réclamé en plus du coût de la journée. L'activité « natation » est comprise dans le prix et a toujours lieu le mercredi. L'enfant doit disposer de son équipement complet. **Le bonnet des plaines est obligatoire.**
- ✓ **Attestations de fréquentation à destination des mutualités et déductions fiscales**: Les attestations de fréquentation pour la mutuelle et les attestations fiscales sont délivrées par l'Administration communale de Neupré, **sur demande d'un des parents responsables**. Un talon sera transmis à l'inscription et celui-ci devra **être rendu avant le dernier jour des plaines**. Au-delà de cette limite, il ne sera plus possible de délivrer les attestations.
- ✓ **Savoir-vivre et sécurité** : Pour une vie harmonieuse, il est demandé aux enfants de respecter les locaux, le matériel ainsi que les règles de politesse. Une attention toute particulière est portée au respect de l'environnement. Par mesure de sécurité et afin d'éviter les vols, les objets de valeur tels que les GSM, consoles de jeux et autres appareils électroniques, bijoux, argent sont interdits. Les plaines déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou de casse. Tout enfant qui ne se conforme pas au règlement ou qui, par son comportement, troublerait le bon déroulement des plaines ne sera plus accepté dès le lendemain, sur simple décision du responsable des plaines. Dans le même souci d'offrir aux enfants une animation de qualité, il est impératif que les enfants arrivent avant 9h.
- ✓ **Excursions** : Durant les vacances d'été, les enfants ont l'occasion de s'inscrire aux excursions organisées généralement une fois par semaine et par groupe (excepté pour les petites canailles). Pour une question de sécurité, les plaines louent **un gilet de sécurité fluo** sur lequel figurent les informations relatives aux plaines de vacances. Celui-ci sera loué au prix de **1€ par enfant** et par excursion. Pour une question d'organisation, les parents pourront **préinscrire les enfants aux excursions**. En effet, le car ayant un nombre de places limité, il ne sera pas possible d'emmener plus d'une cinquantaine d'enfants.
- ✓ **Piscine** : Chaque mercredi, les groupes des futés et des musclés (2èmes-6èmes primaires) se rendent à la piscine. Pour ce faire, les parents n'oublieront pas **un sac** prévu à cet effet ainsi que **le bonnet des plaines**, vendu sur place au prix de 1,50€.

***Pour de plus amples informations :***

***Responsable des plaines***

***Les.plaines.de.vacances@gmail.com***